

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 30 novembre 2022

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT du CANTAL</p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>21</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 15 novembre 2022</p> <p>Date d'affichage : 15 novembre 2022</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>L'an deux mille vingt-deux le trente du Mois de Novembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Eric TUPHE, Robert PISSAVY, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Eric TUPHE, Annie COUDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Jean BOUCHER donne pouvoir à Gilles CHABRIER</p> <p>Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					

OBJET : Tarifs Piscine

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux tarifs à compter du 01/01/2023 pour la piscine municipale.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_135-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les tarifs suivants à compter du 01/01/2023

Entrée adulte Muratais (à partir de 16 ans)	4,50 €
Entrée adulte habitant à l'extérieur de la commune (à partir de 16 ans)	5,50 €
Entrée tarif réduit (enfants extérieurs, étudiants, demandeurs d'emploi, famille nombreuse)	3,00 €
Enfants Muratais (jusqu'à 16 ans)	2,00 €
Groupe 10 enfants (jusqu'à 16 ans)	1,30 €
Carte saisonnière Muratais	99,00 €
Carte saisonnière habitant à l'extérieur de la commune	125,00 €
Carte saisonnière tarif réduit	78,00 €
Carte 10 entrées Muratais	40,00 €
Carte 10 entrées habitant à l'extérieur de la commune	50,00 €
Carte 10 entrées tarif réduit	27,00 €
Enfant scolaire par séance - habitant à l'extérieur de la commune	1,30 €
Enfant scolaire par séance - Muratais	Gratuit
Cours adultes Muratais - 45min	5,00 €
Cours adultes habitant à l'extérieur de la commune - 45min	6,00 €
Cours enfants - 45 min	4,00 €
Cours aquabike - 45min	8,00 €
Mise à disposition piscine sans MNS / heure - Associations	4,00 €
Mise à disposition piscine avec MNS /heure - Associations	26,00 €
Demi-journée 50% du bassin avec MNS	60,00 €
Demi-journée 50% du bassin sans MNS	30,00 €
Journée 50% du bassin avec MNS	90,00 €
Journée 50% du bassin sans MNS	70,00 €
Demi-journée bassin avec MNS	99,00 €
Demi-journée bassin sans MNS	65,00 €
Journée bassin sans MNS	120,00 €
Journée bassin avec MNS	175,00 €
Mise à disposition espace ostéo-aquatique et entrée 2 personnes par heure	10,00 €
Bonnet de bain à l'unité	4,00 €
Tubas	19,00 €

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_135-DE